



Département du Gard (30)
Commune de Gajan

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 4.5 : Règlement graphique – Plan des risques et aléas :
chutes de blocs, retrait-gonflement des argiles, inondation par
débordement des cours d'eau, ruissellement et érosion des berges



Révision générale du PLU arrêtée le :

SAAS, Alpicié
Avenue de la Chapelle
25 200 BARBUN
161 54 42 45 B1 B2
contact@alpicié.fr
www.alpicié.fr

0 250 500 m



Légende

Prescriptions du règlement

Risque d'érosion des berges

--- Réseau hydrographique (retrait de 10.00 m appliqué à partir du haut des berges)

Informations du règlement

Aléa chutes de blocs

Faible
Moyen
Fort

Zone de départ

Aléa ruissellement (EXZeco)

Zone de ruissellement différencié

Retrait gonflement des argiles

Moyen
Fort

Risque d'inondation par débordement des cours d'eau

Zone de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)

Informations complémentaires

Bâtiment non cadastré
Bât agricole
Bâtiment
Parcelle cadastrale

